

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 25 juin,
à 09h30,

Les actionnaires de la Société SAEML 3D ENERGIES, société anonyme d'économie mixte locale à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 31 433 680 euros, dont le siège social est situé 336 avenue de Paris (79000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 751 401 142, se sont réunis sur convocation du Président du Directoire, Monsieur Akhobi SITOU, en Assemblée Générale mixte, au siège de la Société.

[...]

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 143 368 actions, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

Le Président de la séance constate que l'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

[...]

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

A TITRE ORDINAIRE :

- Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes ;

[...]

Sixième résolution – Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu les dispositions du code de Commerce,

Vu les statuts,



Etant préalablement exposé ce qui suit :

- La société Groupe Y AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, a été nommé à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, c'est-à-dire le 28 juin 2018, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; qu'en conséquence de quoi, le mandat de ce commissaire aux comptes vient expirer à l'issue de la présente Assemblée. M. Pierre FROIDURE a été nommé par la même occasion et pour la même durée Commissaire aux comptes suppléant ;
- Les dispositions applicables à la Société en matière de commande publique lui font obligation de procéder à une mise en concurrence en vue de pourvoir au mandat de son Commissaire aux comptes Titulaire et du Suppléant de ce dernier ;
- Au vu de cette obligation, la Société a lancé une consultation afin d'attribuer la mission de Commissaire aux Comptes Titulaire et du Suppléant de ce dernier ;
- A l'issue de la consultation, le marché a été attribué à la société GROUPE Y AUDIT pour les missions de Commissaire aux comptes ;

Décide de nommer, pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2029 :

- En qualité de Commissaire aux comptes titulaire : la société GROUPE Y AUDIT, société par actions simplifiées dont le siège social est situé 53 rue des Marais, CS 18421, 79 024 NIORT CEDEX, immatriculée au RCS de NIORT sous le numéro 377 530 563 ;
- En qualité de Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Laurent HERBELIN, domicilié 7 avenue du Tour de France – 86961 FUTUROCOPE Cedex.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à NIORT le 21/01/2025

Le Directeur Général,
Rémy VIAUD